



Conflit avec mes patrons: licenciement ou rupture conventionnelle

Par **JSL82**, le **25/09/2012** à **15:12**

Bonjour,

Je suis en conflit avec mes patrons depuis plus de 6 mois et la situation se dégrade au fur et à mesure. Ils me reprochent de ne plus faire assez de commercial cependant, ils ne m'ont pas versé ma prime de 2011 quand bien même j'ai atteint mes objectifs et ne m'ont pas fixé d'objectifs pour 2012 alors que 10% de mon salaire est indexé sur mes objectifs.

A cela s'ajoute un conflit de personnalité et un management déplorable.

A ce jour, mes patrons ne me donnent plus de travail ou bien des bouts de missions junior sans intérêt (j'ai 9 ans d'expérience). Ils me demandent par contre de faire du commercial mais dénigrent les prospects que je rapporte et ne répondent pas à mes mails lorsque je leur demande de clarifier leurs intentions (et mes objectifs). Mon avis est qu'ils essayent de me pousser à la faute. La situation devient intenable et je ne sais que faire.

J'hésites entre demander une rupture conventionnelle ou bien attendre qu'ils se décident à me licencier ce qui me permettrait d'être en position de force pour une négociation (je veux à minima ma prime de 2011 ainsi que 3-4 mois de salaire). Je ne souhaite pas démissionner car je voudrais profiter de cette opportunité pour créer ma propre activité. Eux ne semblent par contre pas pressés de me licencier et ils font comme si de rien n'était.

Que me conseillez vous? Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **25/09/2012** à **15:33**

Bonjour,

Si la prime de 2011 vous est due vous n'avez pas besoin d'attendre une négociation et/ou la rupture du contrat de travail pour l'exiger...
par ailleurs, lorsque les objectifs ne sont pas fixés par l'employeur comme ils devraient l'être, il sont considérés comme atteints...

Par **JSL82**, le **25/09/2012** à **19:17**

Merci pour votre réponse rapide.